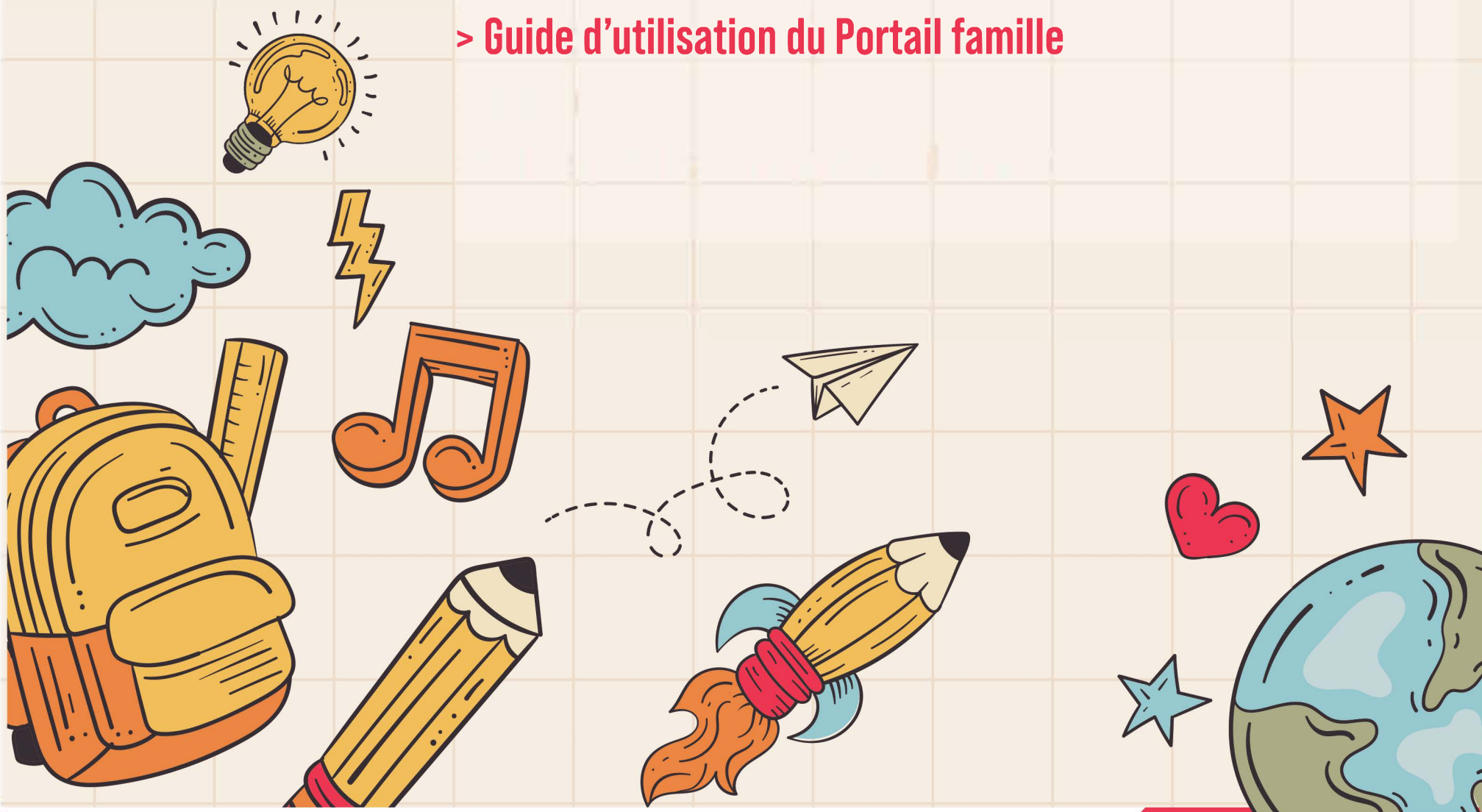



# Dossier Inscriptions à l'école

Rentrée scolaire  
2024

- > Liste des pièces à fournir
- > Fiche enfant 2024-2025
- > Rappel aux parents
- > Droit à l'image
- > Grille des tarifs
- > Mandat de prélèvement SEPA
- > Infos utiles
- > Guide d'utilisation du Portail famille



*Merci de vous munir des pièces justificatives suivantes*

*(originaux + copie) *

- Livret de famille ou acte de naissance de l'enfant
- Fiche enfant 2024-2025 dûment complétée (disponible en téléchargement sur le site de la ville [www.paray-vieille-poste.fr](http://www.paray-vieille-poste.fr) ou sur le Portail Famille)
- Droit à l'image complété
- Attestation CAF de l'Essonne à jour
- 1 photo d'identité récente de l'enfant
- Carnet de santé de l'enfant + copie des pages de vaccinations
- Justificatif de domicile daté de moins de trois mois : une facture d'électricité, de gaz, d'eau, une quittance de loyer, la taxe d'habitation ou foncière, ...

Pour les personnes hébergées : se rapprocher du service Population

- Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 \*
- RIB (si vous souhaitez mettre en place un prélèvement automatique)
- Copie du jugement de divorce (en cas de séparation des parents) + autorisation écrite de scolarisation du parent n'ayant pas la garde
- Certificat de radiation si l'enfant était scolarisé dans un autre établissement (facultatif)

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et un nouveau rendez-vous devra être reprogrammé – Il n'est pas possible de faire de copies en mairie**



Renseignements auprès du service Population – Hôtel de ville  
Place Henri Barbusse - 01 69 38 79 83

\* Si vous ne souhaitez pas communiquer vos revenus, ce document est facultatif.  
Toutefois, en cas de facturation, c'est le tarif maximum qui sera appliqué.





# RENSEIGNEMENTS SANITAIRES

Pour mieux connaître votre enfant, être au plus près de ses préoccupations et besoins, nous vous remercions de bien vouloir compléter ces informations précisément.

L'enfant a t-il une allergie alimentaire ?  OUI  NON

L'enfant a t-il une allergie autre qu'alimentaire ou maladie chronique ?  OUI  NON

Si vous cochez au moins un « OUI », un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) devra être réalisé préalablement à l'accueil de l'enfant. A ce titre un rendez-vous obligatoire avec la famille sera envisagé. Dans le cas contraire, l'inscription ne pourra pas être confirmée.

L'enfant a t-il un dossier MDPH ?  OUI  NON

L'enfant bénéficie t-il d'un A.E.S.H ?  OUI  NON

Votre enfant présente-t'il un régime alimentaire particulier\* : .....

\*L'enfant a son libre arbitre une fois dans les salles de restaurant communal / Au self = au choix de l'enfant selon les plats disponibles

**Vaccins** : Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccinations à jour. Si l'enfant ne peut pas faire les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.

**Renseignements divers** : (lunettes, appareil dentaire etc) .....

Nom du médecin traitant : ..... Téléphone : .....

# AUTORISATION DE SORTIE

J'autorise mon enfant à partir seul, à la fin des activités ?  OUI  NON

J'autorise les personnes\* suivantes à venir chercher mon enfant à la sortie des accueils :

\*Une pièce d'identité sera exigée

| NOM | PRÉNOM | LIEN DE PARENTÉ | TÉLÉPHONE |
|-----|--------|-----------------|-----------|
|     |        |                 |           |
|     |        |                 |           |
|     |        |                 |           |
|     |        |                 |           |

# SIGNATURE(S)

Les représentants légaux certifient sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche qui peuvent être soumis à contrôle. Par ailleurs, ils s'engagent à prévenir la mairie en cas de modifications, et ils déclarent avoir lu et accepté le règlement intérieur de la structure. Ils autorisent leur enfant à participer aux activités proposées par la mairie.

À Paray-Vieille-Poste, Représentant légal 1 Représentant légal 2 Tuteur(rice) légal

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées sur support papier et informatique par la commune de Paray-Vieille-Poste afin de procéder aux inscriptions pour les activités municipales. Elles sont collectées par le service Guichet Unique et sont destinées aux services concernés. Elles sont conservées pendant cinq ans. La base juridique du traitement est une obligation légale. Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679), vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données ou de rectification, en contactant le Délégué à la protection des Données Personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à [dpd@cigversailles.fr](mailto:dpd@cigversailles.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits «Informatique et Libertés» ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

# RAPPEL AUX PARENTS

**Vous devez inscrire ou désinscrire votre enfant 8 jours à l'avance !**

## OBLIGATOIRE POUR :

- > l'accueil de loisirs
- > la restauration

- Pour la restauration : les enfants non inscrits seront accueillis mais le service sera facturé double.
- Pour les accueils du mercredi et vacances scolaires et la restauration : la même pénalité sera appliquée aux enfants inscrits non présents.

## RECOMMANDÉ POUR :

- > le périscolaire ( matin et soir )
- > l'étude

## COMMENT ?

Via le Portail famille

Si vous n'avez pas encore de compte, rapprochez-vous du service population.





***Droit à l'image – Personnes mineures***

*Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,  
Vu le Code de la propriété intellectuelle,*

Dans le cadre des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires proposées par la commune de Paray-Vieille-Poste aux enfants inscrits pour ces services :

Je soussigné(e) .....

- autorise  
ou  
 n'autorise pas(\*)

la Commune de Paray-Vieille-Poste à photographier mon enfant :

Nom : ..... Prénom : .....

à utiliser son image prise dans le cadre des activités municipales.

Cette autorisation comprend le droit de reproduire et de communiquer ces images au public notamment sur le site internet et l'application de la commune, dans le journal municipal, sur tout affichage local, sur des supports audiovisuels ou sur les réseaux sociaux.

Fait à .....Le : .....

**Signature :**

Les informations et autorisations recueillies via le présent formulaire sont destinées à la commune de Paray-Vieille-Poste (Essonne) dans le cadre de l'inscription scolaire et aux activités communales. Ces informations sont conservées à vie afin de faire respecter vos droits. Les images objets de l'autorisation font l'objet d'un traitement informatique et sont nécessaires à l'exécution de cette autorisation. En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679, les personnes concernées bénéficient de droits. Les mineurs bénéficient dans ce cadre d'un droit d'accès, de rectification, de retrait du consentement au traitement concernant leurs données, qui sont exercés par les titulaires de l'autorité parentale. Si vous souhaitez exercer ces droits et obtenir communication des informations vous concernant, ou pour toute question relative à ce traitement de données, veuillez-vous adresser à [dpd@cigversailles.fr](mailto:dpd@cigversailles.fr). Vous pouvez également consulter le site internet de la CNIL [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

(\*) Cocher la mention utile





**TARIFS RESTAURATION/ACCUEILS PERISCOLAIRES ET ETUDES/ACCUEILS DE LOISIRS**

| Tranches de ressources/barème dégressif (uniquement pour les tarifs "commune")<br>À compter du 01/09/2023 |                               |                                     |
|---|-------------------------------|-------------------------------------|
| Tranches n°   | Ressources de .... € à .... € | Tarif appliqué                      |
| 1   | 0 à 753                       | - 50% de la tranche 6 (tarif plein) |
| 2   | 754 à 1 054                   | - 40% de la tranche 6 (tarif plein) |
| 3   | 1 055 à 1 266                 | - 30% de la tranche 6 (tarif plein) |
| 4   | 1 267 à 1 456                 | - 20% de la tranche 6 (tarif plein) |
| 5   | 1 457 à 1 602                 | - 10% de la tranche 6 (tarif plein) |
| 6   | 1 603 et +                    | <b>tarif plein</b>                  |

Ce barème ne s'applique pas aux tarifs "Hors-commune" (HC).

Le tarif est calculé une fois par an, à la rentrée scolaire, au vu du dernier avis d'imposition sur les revenus, disponible

La présentation des documents justificatifs est obligatoire pour bénéficier de la tarification dégressive, sachant qu'il ne pourra y avoir de rétroactivité sur les factures précédentes.

En l'absence de justificatifs, le tarif maximum - tranche 6 - sera appliqué.

PAI : Projet d'Accueil Individualisé

|   | Prestations               | Tranches de ressources |        |        |        |        |        | Autres tarifs<br>Hors commune |
|---|---------------------------|------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|-------------------------------|
|   |                           | 1                      | 2      | 3      | 4      | 5      | 6      |                               |
| <b>RESTAURATION</b>   | Repas normal              | 1,53 €                 | 1,84 € | 2,15 € | 2,45 € | 2,76 € | 3,07 € | 4,80 €                        |
|   | PAI panier repas et grève | 1,22 €                 | 1,47 € | 1,71 € | 1,96 € | 2,20 € | 2,44 € | 3,82 €                        |
|   | PAI repas mairie          | 1,98 €                 | 2,38 € | 2,77 € | 3,17 € | 3,57 € | 3,96 € | 6,19 €                        |
|   | Repas enseignant          |                        |        |        |        |        | 4,54 € |                               |
|   | Repas collectivités HC    |                        |        |        |        |        |        | 11,97 €                       |
| <b>Pour la restauration, les présences non réservées, les annulations hors délai et absences non justifiées (sauf présentation d'un certificat médical) seront facturées au double du tarif applicable habituellement</b> |                           |                        |        |        |        |        |        |                               |

|   |  |        |        |        |        |        |        |        |
|---|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| <b>GARDERIES<br/>ACCUEILS PERISCOLAIRES<br/>ET ETUDES</b> | Etudes (goûter non fourni) y compris passerelle vers le périscolaire | 0,98 € | 1,18 € | 1,38 € | 1,57 € | 1,77 € | 1,97 € | 4,91 € |
|   | Périscolaire Maternelle Matin  | 0,74 € | 0,89 € | 1,03 € | 1,18 € | 1,33 € | 1,48 € | 3,68 € |
|   | Périscolaire Maternelle VH Matin                                     | 0,88 € | 1,06 € | 1,24 € | 1,41 € | 1,59 € | 1,77 € | 4,41 € |
|   | Périscolaire Maternelle Soir   | 1,19 € | 1,42 € | 1,66 € | 1,90 € | 2,13 € | 2,37 € | 5,93 € |
|   | Périscolaire Maternelle Soir (PAI goûter)                            | 0,99 € | 1,19 € | 1,38 € | 1,58 € | 1,78 € | 1,98 € | 4,93 € |
|   | Périscolaire Maternelle VH Soir                                      | 1,04 € | 1,25 € | 1,46 € | 1,66 € | 1,87 € | 2,08 € | 5,20 € |
|   | Périscolaire Maternelle VH Soir (PAI goûter)                         | 0,85 € | 1,02 € | 1,19 € | 1,36 € | 1,54 € | 1,71 € | 4,26 € |
|   | Périscolaire Élémentaire Matin                                       | 0,74 € | 0,89 € | 1,03 € | 1,18 € | 1,33 € | 1,48 € | 3,68 € |
|   | Périscolaire Élémentaire Soir 2H                                     | 0,98 € | 1,18 € | 1,38 € | 1,57 € | 1,77 € | 1,97 € | 4,91 € |

|                            |   |        |        |        |        |        |         |         |
|----------------------------|---|--------|--------|--------|--------|--------|---------|---------|
| <b>ACCUEILS DE LOISIRS</b> | ALSH Journée Maternelle et élémentaire  | 4,91 € | 5,90 € | 6,88 € | 7,86 € | 8,84 € | 9,83 €  | 24,56 € |
|                            | ALSH Journée Maternelle et élémentaire<br>PAI Panier repas  | 4,61 € | 5,53 € | 6,45 € | 7,37 € | 8,29 € | 9,21 €  | 23,03 € |
|                            | ALSH Journée Maternelle et élémentaire<br>PAI Repas mairie  | 5,36 € | 6,43 € | 7,51 € | 8,58 € | 9,65 € | 10,72 € | 26,81 € |
|                            | ALSH 1/2 journée (stages de l'Education Nationale) - repas  | 3,08 € | 3,69 € | 4,31 € | 4,93 € | 5,54 € | 6,16 €  | 15,39 € |
|                            | ALSH 1/2 journée (stages de l'Education Nationale) - PAI Panier repas   | 2,77 € | 3,33 € | 3,88 € | 4,43 € | 4,99 € | 5,54 €  | 13,86 € |
|                            | ALSH 1/2 journée (stages de l'Education Nationale) - PAI Repas mairie   | 3,30 € | 3,96 € | 4,62 € | 5,28 € | 5,94 € | 6,60 €  | 16,51 € |
|                            | Veillées ALSH   | 2,45 € | 2,95 € | 3,44 € | 3,93 € | 4,42 € | 4,91 €  | 9,82 €  |
|                            | Camping (une nuitée)  | 4,20 € | 5,04 € | 5,88 € | 6,72 € | 7,56 € | 8,39 €  | 20,99 € |
|                            | <b>Pour tous les accueils de loisirs, les présences non réservées, les annulations hors délai et absences non justifiées (sauf présentation d'un certificat médical) seront facturées au double du tarif applicable habituellement.</b> |        |        |        |        |        |         |         |



# Informations utiles Année scolaire 2024-2025

## HORRAIRES - MAIRIE

- Lundi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30
- Mardi : 8h30-12h30 / 13h30-18h00
- Mercredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30
- Jeudi : Fermé / 13h30-18h00
- Vendredi : 8h30-12h30/13h30-17h30
- Samedi : 09h00-12h00



Le service Population  
est fermé le samedi  
pendant  
les vacances scolaires.

## HORRAIRES - ÉCOLES

Rythme scolaire sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

### MATERNELLE PAUL-BERT

8h30 - 11h30  
13h30 - 16h30  
Directrice Mme Bourgeon  
01.60.48.29.56

### ÉLÉMENTAIRE JULES-FERRY

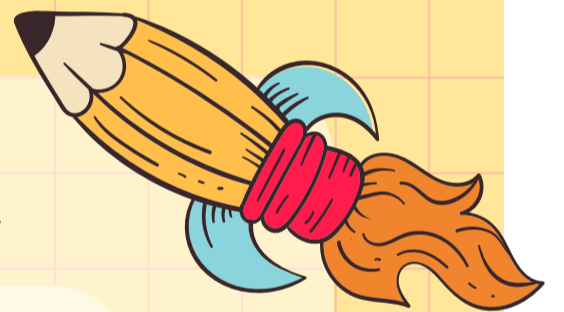
8h30 - 11h30  
13h30 - 16h30  
Directrice Mme Blancard  
01.60.46.20.96

### MATERNELLE VICTOR-HUGO

8h45 - 11h45  
13h45 - 16h45  
Directrice Mme Rizzi  
01.69.38.40.53

### ÉLÉMENTAIRE PAUL-BERT

8h30 - 11h30  
13h30 - 16h30  
Directrice Mme Humbert  
01.69.38.38.64



# Accueils de loisirs périscolaires

## HORAIRES - PÉRISCOLAIRES

Les périscolaires sont ouverts uniquement pendant les périodes d'école. Les lundi, mardi, jeudi et vendredi entre les temps de classe.

|              | MATERNELLE<br>VICTOR-HUGO                 | MATERNELLE<br>PAUL-BERT                      | ÉLÉMENTAIRE<br>JULES-FERRY                   | ÉLÉMENTAIRE<br>PAUL-BERT                    |
|--------------|---|--|--|---|
| <b>Matin</b> | 07h00 - 08h35                             | 07h00 - 08h20                                | 07h00 - 08h20                                | 07h00 - 08h20                               |
| <b>Midi</b>  | 11h45 - 13h45                             | 11h30 - 13h20                                | 11h30 - 13h20                                | 11h30 - 13h20                               |
| <b>Soir</b>  | 16h30 - 18h30                             | 16h30 - 18h30                                | 16h30 - 18h30                                | 16h30 - 18h30                               |
|              | Directrice<br>Mme Rizzi<br>01.69.38.40.53 | Directrice<br>Mme Bourgeon<br>01.60.48.29.56 | Directrice<br>Mme Blancard<br>01.60.46.20.96 | Directrice<br>Mme Humbert<br>01.69.38.38.64 |

Études de 16h30 à 18h00  
Horaires sous réserve de modification

## Accueils de loisirs extra-scolaires

### HORAIRES - EXTRASCOLAIRE

Les accueils de loisirs L'Envol (petite, moyenne et grande sections) et L'Oasis (du CP au CM2) sont ouverts sur chaque période de vacances scolaires.

#### L'ENVOL MATERNEL    L'OASIS ÉLÉMENTAIRE

|               |               |
|---------------|---------------|
| 07h00 - 09h00 | 07h00 - 09h00 |
| 09h00 - 16h30 | 09h00 - 16h30 |
| 16h30 - 18h30 | 16h30 - 18h30 |

Les jours de sorties, les horaires peuvent varier

### HORAIRES PÉRISCOLAIRE MERCREDI

Tous les mercredis en période scolaire.  
Accueil en journée continue.

**L'ENVOL  
MATERNEL**  
1ère et 2ème  
année  
de maternelle

**L'ARC-EN-CIEL  
MATERNEL**  
Dernière année  
de maternelle

**L'OASIS  
ÉLÉMENTAIRE**  
Du CP au CM2

Accueil du matin  
07h00 à 9h00

Journée continue  
(Repas midi et goûter  
compris)  
09h00 à 16h30

Accueil du soir  
16h30 à 18h30

### ADRESSES

**L'ENVOL**  
99, rue Maurice-Rigolet

**L'ARC EN CIEL**  
40, avenue Victor-Hugo

**L'OASIS**  
10, place Henri-Barbusse



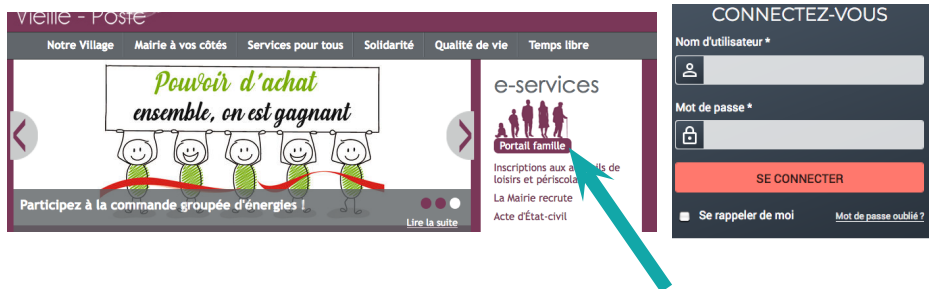
# Port@il **famille**

Comment  
ça marche ?



# Étape 1 : vous connecter

- ➔ Rendez-vous sur le site de la commune : **www.paray-vieille-poste.fr**
- ➔ En haut à droite de votre écran, cliquez sur « portail famille »



## Votre première connexion

Prendre contact avec le Service population qui vous communiquera votre nom d'utilisateur et votre numéro de dossier (01 60 48 80 63).

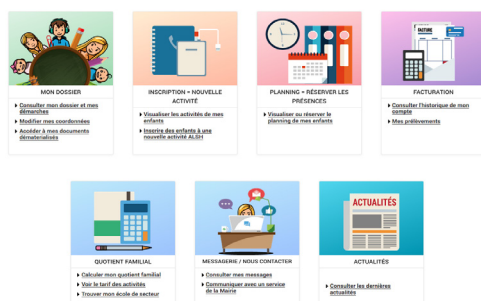
- ➔ cliquer sur inscrivez-vous
- ➔ étape 1/4 « Mes infos » : saisir les champs affichés, choisir votre mot de passe puis enregistrer
- ➔ étape 2/4 « Mes références dossier » : indiquer votre numéro et nom de dossier transmis par le service (attention : sans cette étape, vous n'aurez pas accès à vos informations personnelles)
- ➔ étape 3/4 « Accepter les conditions générales » : lire et accepter les conditions générales d'utilisation
- ➔ étape 4/4 « Récapitulatif » : si toutes les informations sont correctes, valider votre inscription. Un lien d'activation (valide 24h) va vous parvenir par courriel. Cliquer sur ce lien afin d'activer votre compte.

## Vous avez déjà un compte

- ➔ dans l'onglet « Connectez-vous » entrer votre nom d'utilisateur et mot de passe
- ➔ cliquer sur « Se connecter »
- ➔ vous accédez désormais à votre compte en ligne

# Étape 2 : présentation

Les différentes rubriques de votre dossier sont maintenant accessibles et vous permettent de réaliser l'ensemble de vos démarches à la maison !



→ La rubrique « **Mon dossier** » vous permet de consulter vos informations personnelles : responsables légaux, enfants, scolarité suivie, coordonnées familiales, d'accéder à vos documents dématérialisés ou modifier votre numéro de téléphone. Pour toute autre demande, contactez le service population par la messagerie du Portail.

→ La rubrique « **Inscription** » vous permet d'inscrire vos enfants aux différentes prestations périscolaires, à la restauration, à l'étude et à l'accueil de loisirs, en respectant l'ouverture des périodes d'inscription. Vous pourrez également consulter les inscriptions actuelles de vos enfants.

→ La rubrique « **Planning = réserver les présences** » vous permet de réserver les présences dans les accueils de loisirs, au périscolaire, à la restauration, à l'étude et de visualiser le planning de vos enfants par mois, par quinzaine ou par semaine. Il vous est également possible de réserver à la demi-journée.

→ La rubrique « **Facturation** » vous donne accès à la consultation de vos factures et à un historique de facturation. Vous pouvez également procéder au règlement de vos factures et faire une demande de prélèvement.

→ La rubrique « **Quotient familial** » vous permet de simuler votre quotient familial, de consulter les tarifs des différentes prestations en fonction de votre quotient. Il sera calculé par le Service population - Régie centrale.

→ La rubrique « **Messagerie** » vous permet d'envoyer un message au service, en ayant la possibilité de joindre un fichier (ex : justificatif). Vous pourrez également consulter l'historique des messages reçus et envoyés.

→ La rubrique « **Actualités** » vous permet de consulter les dernières actualités.



# Étape 3 : vos inscriptions

Avec le portail famille vous pouvez procéder à une inscription (sous réserve de validation du service) pour :

- la restauration, le périscolaire, l'étude et l'accueil de loisirs (mercredis et vacances scolaires) : voir page 5
- les séjours (enfance et jeunesse)
- l'éveil multi-sports (annuel et stages)
- l'adhésion à l'Espace Jeunesse

## Comment faire une inscription ?

Onglet inscriptions :

- cliquer sur « inscrire des enfants à nouvelles activités ALSH... »
- choisir l'enfant à inscrire
- choisir le **type d'activité**
- dans l'onglet « **Activité** », choisir la session
- cliquer sur « **Enregistrer** »



INSCRIPTION = NOUVELLE  
ACTIVITÉ

► Visualiser les activités de mes  
enfants.

► Inscrire des enfants à une  
nouvelle activité ALSH

1 Seules les activités en cours ou futures, correspondant à la tranche d'âge de votre enfant, sont affichées dans le formulaire d'inscription.

SAISIE D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION

Les champs obligatoires sont précédés d'un astérisque (\*).

Type d'Activité :  
Etude

Activité\* :  
Etude du 07/09/2020 au 06/07/2021

Date d'entrée souhaitée :  
10 Mai 2021  
Non modifiable pour cette activité

Planning hebdomadaire :  
 Lundi  Mardi  Jeudi

Montant  
Etude 1,42€

ENREGISTRER

Un **email de confirmation** vous est envoyé sur votre messagerie du portail famille (si le nombre limite d'inscriptions est atteint, les services vous contacteront afin de vous informer que votre demande est mise en attente).

**Annuler une inscription** : Pour annuler une inscription adolescent, séjours, classes transplantées ou EMS, contacter le service via la messagerie du portail. Pour la restauration, le périscolaire, l'étude et l'accueil de loisirs, vous devez obligatoirement modifier le planning de réservation 8 jours avant.



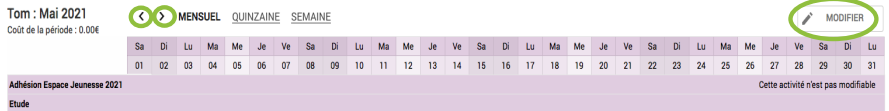
# Obligatoire pour une inscription à l'accueil de loisirs

Pour inscrire votre enfant à l'accueil de loisirs vous devez aussi impérativement faire une réservation des jours de présence.

1. Dans l'onglet « planning = réserver les présences » : cliquer sur « Visualiser le planning de mes enfants »



2. Choisissez le mois à l'aide des petites flèches et cliquez sur « modifier »



3. Cocher dans le planning les jours à réserver puis cliquer sur « Valider » (étape à effectuer pour chaque enfant)



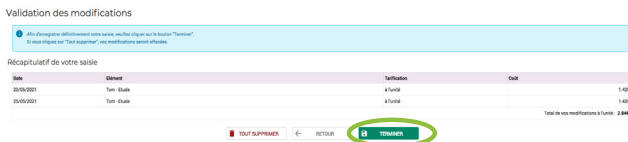
4. Pour valider définitivement les jours réservés, cliquer sur « Terminer les modifications »



En cas d'effectifs complets, un message apparaît, cliquer sur « réservations en attente » (à droite sous le ruban bleu) afin de visualiser les journées dont les effectifs sont au complet. Si vous souhaitez inscrire vos enfants en liste d'attente, adressez un message via l'onglet «messaging» du portail famille.

5. Validation des modifications : cliquer sur « Terminer »

Un email de confirmation vous est alors envoyé sur votre adresse mail.



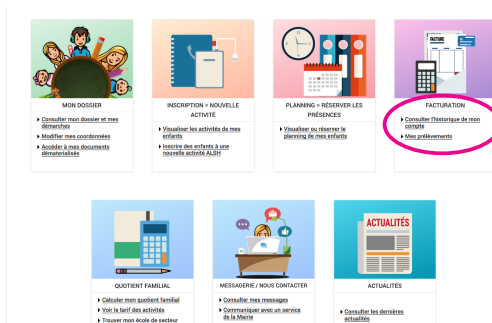
Conseil : si vous devez apporter des modifications sur plusieurs mois, il faut enregistrer celles-ci mois après mois.

Il vous appartient désormais de gérer vos réservations/modifications. Attention : elles doivent être enregistrées au plus tard 8 jours avant la date de réservation souhaitée. Pour annuler : même démarche en décochant les jours d'absence dans le planning.

# Étape 4 : régler vos factures

Vous pouvez payer en ligne, via le Portail famille :

- la cantine, l'étude, l'accueil de loisirs, le périscolaire (RCEF)
- les séjours et classes transplantées (RCSE)
- l'Espace Jeunesse (RCAD)
- les Enseignements artistiques (RCMU)
- le Multi-accueil (RCMA)

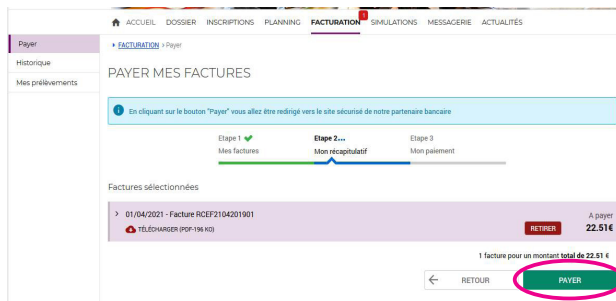


Il convient d'aller dans la rubrique « Facturation ».

Vous avez alors à disposition les factures pour lesquelles un règlement internet est possible. Il suffit de **cocher la facture que l'on souhaite régler** puis de cliquer sur « étape suivante ».

Vous visualisez ensuite l'ensemble des factures sélectionnées.

Vous pouvez maintenant procéder au règlement de ces dernières.



Cliquez sur « Payer ».

Une fenêtre vous informe que le paiement est en cours de préparation. Cliquez sur « Effectuer le paiement ».

The screenshot shows a web interface for debt payment. At the top, it says 'Informations sur la dette'. Below this, it lists: 'Référence de la dette : 20210517x2071x46808', 'Montant : 5,90€', and 'Adresse électronique : [REDACTED]'. Underneath, it says 'Choix du mode de paiement'. There is a button labeled 'Payer par carte bancaire'. At the bottom, there are logos for Mastercard and VISA.

Vous êtes alors redirigé vers le site sécurisé PayFip. Vous verrez apparaître la somme totale que vous vous apprêtez à régler, votre adresse électronique ainsi que les types de cartes acceptées sur le site. Une fois le règlement effectué, **vous recevez un email de confirmation.**

➡ **Puis-je régler en plusieurs fois sur PayFip ?** Ce n'est pas possible. Lorsque vous souhaitez payer en plusieurs fois (uniquement pour les séjours, les classes transplantées et les enseignements artistiques), vous devez vous rendre au service population.

➡ **Puis-je régler en CESU sur PayFip ?** Ce n'est pas possible, vous devez vous rendre au Guichet unique.

➡ **« Je n'ai pas coché la bonne facture » :** il suffit soit de cliquer sur « Retour » à l'étape 2 de « Payer mes factures » ou de cliquer sur « Annuler » dans l'interface de PayFip (dans ce cas il faudra attendre 15 minutes avant de pouvoir procéder de nouveau au paiement).

!/ \ Pensez à autoriser les pop-ups

## Bon à savoir

➡ Des **documents téléchargeables** sont disponibles sur la page d'Actualités du portail famille et dans l'onglet « Accéder à mes documents dématérialisés » si vous êtes connecté à votre compte : plannings des accueils de loisirs, menus de la cantine...

➡ **Ouvrir les menus déroulants** en cliquant sur les flèches  pour sélectionner les bonnes prestations

## Contacts utiles

### **Mairie de Paray-Vieille-Poste**

Place Henri Barbusse

91550 Paray-Vieille-Poste

01 69 38 79 83

[www.paray-vieille-poste.fr](http://www.paray-vieille-poste.fr)

### **Service population**

01 60 48 80 63